

Titre du mandat

Objet : Demande de rétablissement d'un point de collecte communal du compost dans les quartiers d'immeubles sans espace privé

Mandant-e-s (noms et prénoms)

Mendoza Nataniel

Commentaires

En annexe : comparaison entre la densité des points de collecte à Neuchâtel versus Genève.

Résumé du mandat, explications

Depuis mon arrivée à Neuchâtel en septembre 2025, je constate un manque critique de points de collecte du compost dans mon quartier. Le seul collecteur vert situé à proximité, a été retiré définitivement après un usage non conforme, peu après mon arrivée. La solution proposée par la voirie — fournir un conteneur (à aller chercher soi-même!) à placer sur un espace privé — n'est pas applicable dans mon immeuble, qui ne dispose d'aucun espace extérieur adéquat. Une tentative antérieure de mise en place d'un conteneur dans l'immeuble a été abandonnée en raison d'odeurs et de salissures, et la pratique interdite par la régie. Les habitant-es de tels immeubles sont donc contraints de : - Soit mélanger leur compost avec les ordures ménagères, ce qui contredit la logique même de la taxe au sac, conçue pour inciter au tri. Les individus sont pénalisés financièrement par la taxe au sac, et la collectivité paie plus cher et subit une pollution accrue due à l'incinération. - Soit parcourir quotidiennement une grande distance (dans le cas de notre immeuble: 1,3 km) pour rejoindre l'un des rares points de collecte de la ville — une contrainte disproportionnée pour un acte aussi banal, surtout en hiver, lors de canicules ou pour les personnes âgées, handicapées ou avec des enfants. Arguments en faveur d'un point de collecte communal : - Valorisation du compost : Le compost est une ressource (engrais, biométhane) — les citoyen·nes ne devraient pas être entravés ni découragés à le collecter. - Financement via la taxe au sac, taxe de base des déchets et impôts communaux : Les recettes générées couvrent les coûts de gestion, recyclage et revalorisation (verre, papier, compost...). <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SENE/dechets/Documents/SystemeTaxes.pdf> - Équité territoriale : Les habitant-e-s d'immeubles sans espace privé sont pénalisé-e-s. Le critère de "disponibilité d'espace privé" est discriminatoire et non pertinent pour l'accès à un service public essentiel. Proposition : densifier les points de collecte communaux du compost dans les quartiers d'immeubles, accessibles à toutes et tous, sans distinction de logement.

